



**DISCOURS A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'HOMMAGE AU
PRÉFET ERIGNAC
SAMEDI 17 FÉVRIER 2018 – 11H00 - FLORAC
(SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI)**

(à adapter en fonction des personnalités présentes)

Madame ERIGNAC ;

Monsieur le Maire de Florac Trois Rivières ;

Monsieur le Ministre ;

(Monsieur le Sénateur;)

Madame la Présidente du Conseil départemental ;

Mesdames et meilleurs les conseillers départementaux ;

Mesdames et Messieurs les présidents des intercommunalités ;

Mesdames et meilleurs les Maires ;

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le sous-préfet de Florac Trois Rivières ;

Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Lozère ;

Monsieur le directeur départemental de la Sécurité publique de la Lozère ;

Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Florac Trois Rivières ;

Monsieur le Délégué Militaire Départemental de la Lozère ;

Mesdames et messieurs les directeurs des directions des services de l'État en Lozère ;

Mesdames et messieurs en vos grades et qualités ;

Mesdames et messieurs ;

Le lieu où nous nous trouvons ce matin n'est pas propice au recueillement.

Pourtant, quiconque lit le nom de ce rond-point et regarde la stèle qui s'y trouve se remémore immédiatement l'événement qui a marqué l'histoire de la Corse, de la France, et dont l'ombre hante encore nos mémoires. Le 6 février 1998, vers 21 heures, Claude ERIGNAC, préfet de Corse, était en effet lâchement assassiné de trois balles dans la nuque, tirées à bout portant, par derrière.

Ce fut le premier préfet à tomber en temps de paix, un geste sans précédent, sans équivalent.

Alors la nation se leva, fit bloc autour de cet homme, autour de cette figure de la République, autour de sa famille.

20 ans après cet assassinat, nous nous réunissons aujourd'hui, ici à Florac Trois Rivière dont il était originaire, et passionnément attaché à son territoire natal, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, pour honorer le **souvenir** d'un homme droit, d'une grande figure, mort parce que, dans cette région de Corse, il accomplissait son devoir.

Son devoir, c'était de faire vivre les lois de la République et d'incarner l'État. C'était de porter la parole du Gouvernement, avec fermeté et détermination. C'était de s'engager sans relâche pour le développement de cette île et le bien-être de sa population.

Comme l'a souligné le président de la République lors de l'hommage rendu au préfet Erignac en Corse, le 6 février dernier : *« Il était de ces préfets qui font honneur à la République et dont la République s'honore bien plus encore. Claude ERIGNAC était préfet, ce qui signifie qu'il était aux avant-postes du service de l'État, dans ses différentes fonctions, comme sous-préfet, puis, comme préfet, de la Nouvelle-Calédonie à la Martinique, de la Loire aux Yvelines, en passant par le Gers ou la Meurthe-et-Moselle, il était animé par le souci constant du développement des territoires et par la passion de servir leurs habitants dans la rigueur et la vertu des valeurs républicaines. Il était un membre éminent de ce corps préfectoral qui assure depuis plus de deux siècles la continuité de l'État et l'unité de la nation. Il portait dignement l'uniforme préfectoral dont les parements, ornés du chêne et de l'olivier, représentent la force et la paix. »*

Nous nous réunissons donc ici aujourd'hui pour honorer, non seulement le souvenir, mais également la **mémoire** d'un homme qui incarnait l'État de droit, garant de nos libertés, qui représentait la République, notre bien commun qui protège nos droits et au nom de qui s'exerce la solidarité nationale sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, il y a vingt ans, ce n'est pas seulement un homme qui a été assassiné, c'est la République, notre bien commun, qui a été frappée.

S'en prendre, comme ce fut le cas, à un représentant de l'État, à un préfet, c'est vouloir attaquer la République en son cœur. Mais, nulle part on ne peut effacer la République.

Cet assassinat visait aussi à s'attaquer à l'idée même que nous nous faisons de la Nation en visant celui qui incarne son unité. Ce geste fut un outrage à la République et à l'honneur de la Corse. Mais c'est aussi un époux, un père, tout simplement, qui fut frappé ici

Alors, c'est à Dominique ERIGNAC, qui a tenu à venir aujourd'hui sur ce territoire qu'affectionnait tant son époux, et à ses deux enfants, meurtris à jamais, que nous devons adresser nos pensées attentionnées.

L'hommage dû à Claude ERIGNAC, à ses convictions, à son action au service de l'État, c'est d'abord de réaffirmer avec fermeté, avec constance, que la République est la plus forte, que la violence est une impasse, et que les auteurs de celle-ci, leurs complices, ceux qui la soutiennent et qui la cautionnent, ne déchaînent que le malheur et le déclin.

Souvenons-nous que c'est la République qui nous protège de la violence. Depuis plus de deux siècles, elle a dû et a su faire face aux plus grands tourments, s'appuyant sans cesse, aux heures les plus sombres, sur ses valeurs fondamentales : l'Égalité, la Liberté, la Fraternité, la Solidarité mais aussi la Justice.

Et pour les faits qui nous rassemblent aujourd'hui, la Justice a été rendue selon les règles de l'État de droit qu'a toujours défendu Claude Erignac.

Cette victoire du droit sur la violence et la barbarie, il l'aurait évidemment saluée comme une victoire de la République et d'une démocratie apaisée.

Vive la République, Vive la France